

I. Définition de la gouvernance :

Donner une définition claire à la gouvernance est un défi certain pour les spécialistes en sciences humaines et sociales, ce terme est polysémique, et sa signification se diffère d'une spécialité à l'autre, et même dans la même spécialité on peut trouver plusieurs définitions parfois contradictoires.

Etymologiquement, le concept « gouvernance » tire ses origines du verbe grec « kubarnane » qui signifiait à l'époque piloter un navire ou un char, et il était utilisé par Platon de façon métaphorique pour désigner le fait de gouverner les hommes, c'est-à-dire que la gouvernance chez Platon consiste dans l'ensemble de procédures qu'on peut utiliser pour organiser et coordonner les comportements des individus afin de réaliser des objectifs communs.

La signification de ce concept est beaucoup changée depuis les grecques, entre le 8ème et le 18ème siècle il a été utilisé par les français comme synonyme du terme gouvernement (PITSEYS, 2010, p. 14), et désignait ainsi les administrations centrales d'un Etat dont le rôle principale est de gérer les affaires publiques. Puis au début du 19ème siècle, il a connu une autre signification dans la langue et la culture anglaise, et était utilisé au sens de la bonne gestion des entreprises dans le domaine économique.

Aujourd'hui, ce concept a des connotations spécifiques associées à un certain nombre de changements intervenant au niveau des principes de l'administration publique. En effet, l'émergence des stratégies de gouvernance dans les pays occidentales développés renvoie, dans un premier lieu, à l'échec qu'a connu l'Etat providence à partir des années 70 dans la gestion des affaires publiques, surtout avec la montée de phénomène de la globalisation, cet échec est considéré comme le résultat d'un ensemble de changements et de bouleversements dans tous les domaines de la vie politique, économique, sociale et même idéologique, de nouveaux besoins ont été apparus alors que cet Etat était paralysé devant les crises et les marasmes économiques. Le statut de l'Etat comme le seul acteur dans la régulation de la société a été contesté, et les citoyens réclamaient plus d'intervention et plus de participation dans la gestion de leurs affaires, c'est-à-dire que cette situation à mener les citoyens à se détourner des formes plus traditionnelles de participation politique,

Pour faire face à la situation, des termes comme ajustement et conditionnalité ont été beaucoup utilisés par les spécialistes en développement pour trouver des solutions aux dysfonctionnements des institutions étatiques, concernant surtout les échecs économiques et financiers, alors que l'objectif principal était de réduire les dépenses sociales, et de diminuer ou supprimer les subventions accordées aux entreprises publiques (LAKHLAF, 2006, pp. 8-9). La réalisation de ces objectifs purement économiques nécessite selon les recommandations des experts : la reconstitution et la réorganisation des systèmes économiques en adoptant de plus en plus les principes de l'idéologie libérale où le rôle de l'Etat se borne dans le maintien d'un marché équitable, sans intervenir dans la production consacrée, dans le cadre de cette idéologie, au secteur privé.

Dans le cadre de cette nouvelle conception du rôle de l'Etat, les spécialistes de la Banque Mondiale, dans un article intitulé 'gestion des affaires publiques, de l'évaluation à l'action' publié dans la revue Finance et Développement en juin 2000, ont proposé la définition suivante à la gouvernance : « les traditions et les institutions à travers lesquelles s'exerce l'autorité dans un pays »

Les traditions et les institutions à ce stade englobent (LAKHLAF, 2006, pp. 10-11) :

- 1- Les processus par lesquels les gouvernements et leurs responsables sont choisis, rendus responsables, contrôlés et remplacés. Dans une stratégie de bonne gouvernance les responsables sont choisis à travers des élections libres et démocratiques, et contrôlés par les citoyens à travers des institutions législatives.
- 2- La capacité de ces gouvernements à gérer efficacement les ressources naturelles et humaines des pays. La source de cette efficacité consiste dans les critères objectifs sur lesquels les responsables sont choisis comme les compétences, la spécialisation, l'honnêteté, l'expérience...etc.
- 3- Le respect des citoyens et de l'Etat pour les institutions régissant leurs interactions économiques et sociales, c'est-à-dire l'existence d'un Etat de droit dans lequel il existe une hiérarchie des normes et une séparation des pouvoirs où tout le monde soumis au droit (et compris l'Etat et ses institutions) et les gouvernements sont responsables devant leurs citoyens.

Pour conclure, on peut dire que la gouvernance désigne : « **l'ensemble des mesures, des règles, des organes de décision, d'information et de surveillance qui permettent d'assurer le bon fonctionnement et le contrôle d'un Etat, d'une institution ou d'une organisation qu'elle soit publique ou privée, régionale, nationale ou internationale** »